

Formations animateur et éducateur sur 4 week-ends en 2025

1. Définition de l'animateur

L'animateur d'escrime est un assistant à l'enseignant diplômé d'État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l'initiation. Il reçoit du maître des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

2. Compétences attendues

- Accueillir et encadrer un public en toute sécurité
- Diriger et animer un groupe d'au moins 6 personnes, avec ou sans armes. Expliquer et faire respecter les règles.
- Proposer des exercices et des enchaînements techniques simples, dans son arme, transmettre les règles du combat et démontrer les situations d'assauts élémentaires.

3. Conditions requises pour entrer en formation animateur

- être licencié à la FFE,
- être majeur ou mineur accompagné car pas d'hébergement ni repas prévus,
- être inscrit dans un cursus de formation d'arbitre territorial à une arme conventionnelle.

4. Définition de l'éducateur

L'éducateur d'escrime est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d'État, il peut exercer en autonomie sous certaines conditions. Il conduit une action éducative avec un groupe, effectue une démarche individuelle ou collective de perfectionnement à une arme. Il participe à la vie du club.

5. Compétences attendues

- transmettre en toute sécurité des connaissances et des savoir-faire,
- transformer les comportements, et perfectionner les pratiquants à une arme,
- accompagner et conseiller les jeunes tireurs,
- organiser et encadrer les manifestations sportives et promotionnelles.

6. Conditions requises pour entrer en formation éducateur :

- être licencié à la FFE,
- être titulaire du diplôme d'animateur en escrime sportive,
- être arbitre territorial à une arme conventionnelle et être inscrit dans un cursus d'arbitre régional.

7. Alternance et tutorat :

Il s'agit d'une formation alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un ou de plusieurs cadres techniques fédéraux assistés de référents régionaux, et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier établi en début de saison indiquera les lieux et dates des différents regroupements et stages.

8. Principes d'organisation

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Ces modules doivent être consignés dans le livret de formation.

a) Le module de formation doit avoir une durée minimum de 60 heures.

- Formation effectuée au niveau de la Ligue Régionale Escrime Auvergne Rhône Alpes.
- Il aura lieu **le Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h30 et de 14h à 17h :**
- **Les 21-22/12 ; 25-26/01 ; 22-23/02 ; 12-13/04 à la salle Barbas, 1 rue Louis Chapuy à Lyon 8.**
- **La présence lors des 4 week-ends est obligatoire.**
- Le volume horaire de formation peut être « allégé » sur décision du Conseiller Technique et Sportif (CTS), dans la mesure où le candidat présente un profil donnant droit à des équivalences.

b) Le module en situation doit avoir une durée minimum de 40 heures (préparations, séances, bilans).

- Il se déroule en club et consiste à gérer un cycle de 12 séances.
- Le tuteur du candidat et le président de la structure ou son représentant auront à valider l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

9. Le livret de formation :

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation, qu'il récupérera sur la plateforme en cliquant sur ce lien : <https://drive.google.com/drive/folders/0B6oYV6Fu4M3UQ1AyMHRtakpxTnM?usp=sharing>
Ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications.

10. Coût de la formation :

Coût réel de la formation = 350 € (Rémunération, frais de déplacement et repas des cadres)

Participation demandée **aux stagiaires licenciés dans la région Auvergne Rhône Alpes = 245 €**, chèque à l'ordre de : Escrime AuRA **ou virement avec pour objet : « FORM 4 WE ».**

11. Évaluation et certification :

Le candidat animateur est évalué, au cours de sa formation, par un jury constitué et présidé par le CTS ou son représentant.

Les certifications des différents modules peuvent s'effectuer à l'issue des stages ou à la fin du cursus de formation. Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les deux années qui suivent, à compter de la date de certification.

12. Conditions d'exercice **de l'animateur**

L'animateur fédéral peut exercer bénévolement dans un club avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

L'animateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport.

13. Conditions d'exercice **de l'éducateur**

L'éducateur fédéral 1 diplômé a la possibilité d'être en autonomie face au groupe sous réserve :

- D'être majeur (18 ans)
- De posséder PSC1 ou son équivalent (prévention et secours civiques de niveau 1)
- D'être titulaire d'un diplôme d'arbitre départemental à une arme conventionnelle

L'éducateur fédéral 1 est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code du sport.

FICHE D'INSCRIPTION
A LA FORMATION D'ANIMATEUR ou
d'ÉDUCATEUR FÉDÉRAL 1
Saison : 2024-2025

NOM : Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse.....

Code Postal : Ville :

☎ (Dom)..... (Port).....

Email :

Club : Arme :

Formation Animateur

Formation éducateur

Intervention en club prévue les de h à h

Avec un groupe de Moins de 9 – M 11 – M 13 – (entourer la ou les catégories concernées)

ayant 1 – 2 – 3 – 4 ans d'escrime

Acte de candidature à retourner impérativement **avant le jeudi 16 novembre 2024**
(mail ou courrier postal) à la Ligue d' Escrime Auvergne Rhône Alpes,
contact@escrimeaura.fr ou 68 av Tony Garnier 69007 LYON
accompagné d'un chèque de 245 € à l'ordre de « Escrime AURA »,
ou virement : dans ce cas merci d'indiquer dans l'objet: « FORM 4 WE »

Informations de paiement, règlement par virement : - Banque : Crédit Mutuel
IBAN : FR7610278073340002056470184 - BIC : CMCIFR2AXXX

Je soussigné(e) : M. Mme, Melle

sollicite mon inscription à la formation d'animateur fédéral d'escrime.

Date et signature du candidat

Avis du Maître d'Armes